



GRANCY-INFO FEVRIER 2013



RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage aura lieu le **jeudi 7 février 2013 dès 07h30**. Veuillez déposer le papier et le carton ficelés aux endroits habituels.



ECHENILLAGE DES PINS

La Municipalité rappelle aux propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers et exploitants que la destruction des nids de la chenille dite « processionnaire du pin » est obligatoire, hormis en forêt où elle fait partie de l'écosystème et ne représente pas une menace pour le milieu.

Les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (oedèmes, démangeaisons, asthme, etc). Le seul moyen de lutte est de couper les nids et de les détruire par le feu.

**C'est pourquoi le nécessaire doit être fait dès leur apparition
et au plus tard le 15 février 2013**

Des informations générales sont à disposition sur le site de l'Etat de Vaud :

www.vd.ch/fr/themes/environnement/forets/informations-techniques/chenilles-processionnaires/



PRO-SENECTUTE - TAI-CHI

Message de Mme Sandrine Crot, animatrice régionale, Pro Senectute Vaud :

« Suite à la présentation du Tai Chi qui s'est déroulée à Grancy le 16 janvier dernier, le comité seniors de Grancy, la commune et Pro Senectute Vaud ont le plaisir de vous proposer une séance de Tai Chi gratuite et ouverte à tous (sans obligation de vous inscrire par la suite pour un cours).

Florence Terrier-Nardin, enseignante, sera là pour vous montrer que le Tai Chi est plus qu'une gymnastique ou un moment de relaxation. Il favorise la circulation des énergies qui agissent sur les fonctions de l'organisme. Sa pratique développe et entretient souplesse, concentration, mémoire, souffle et équilibre. Elle permet de renforcer la musculature et les os, de conserver des articulations saines et une bonne motricité, ce qui en fait une excellente méthode de prévention des chutes.

*Nous vous attendons donc nombreux le **mercredi 27 février 2013 à 14h30 à la salle de gymnastique de l'école à Grancy**. Pour toutes demandes de renseignements ou d'inscriptions vous pouvez joindre Sandrine Crot, animatrice régionale, Pro Senectute Vaud, au 021 804 98 98. »*



VOTATIONS FEDERALES DU 3 MARS 2013

L'assemblée de commune de Grancy est convoquée le dimanche **3 mars 2013** pour se prononcer sur :

- Votations fédérales : 3 objets

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 3 mars 2013 de 10h00 à 11h00 à la salle villageoise.



RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale ☎021 861 14 80 ou e-mail admin@grancy.ch jusqu'au **mercredi 20 mars 2013** :

- ❖ les chiens achetés ou reçus en 2012
- ❖ les chiens nés en 2012 et restés en leur possession
- ❖ les chiens morts, vendus ou donnés en 2012
- ❖ les chiens qui n'auraient pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2012 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Il est rappelé, en outre, qu'il **est obligatoire de munir tous les chiens d'une puce électronique** et qu'il est interdit de les laisser rôder.

Les propriétaires et les détenteurs de chiens « **potentiellement dangereux** » doivent adresser au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), une demande d'autorisation relative à la détention de leur chien. Les races concernées par ces dispositions sont les suivantes :

- **American Staffordshire Terrier (Amstaff)**
- **American Pitbull Terrier (ou Pitbull Terrier)**
- **Rottweiler**



CARTES JOURNALIERES CFF RAPPEL

Conjointement avec les communes de Cossonay, La Chauv, Cottens, Dizy, Gollion, Vullierens et Senarclens, la Municipalité de Grancy a acquis 4 abonnements CFF pour l'année 2013, comprenant 4 tickets chaque jour, **d'une valeur de frs 40.-** par titre de transport. Le secrétariat de la commune de Cossonay est chargé de procéder à la vente de ces cartes. La réservation est conseillée et s'effectue par téléphone au 021 863 22 00 ou sur le site internet www.cossonay.ch. Elle doit être confirmée par l'achat dans les 3 jours ouvrables qui suivent. Au-delà la réservation est annulée. Le paiement se fait lors du retrait de la ou des cartes.

La secrétaire mple